

**Syndicat mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport
Tours Val de Loire**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

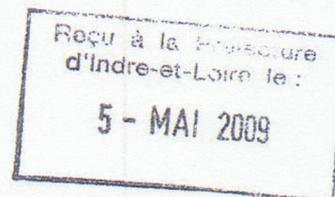
COMITE SYNDICAL

REUNION DU 15 AVRIL 2009

Sont présents :

M. Alain DAYAN, M. Gilbert HELENE, M. Philippe LE BRETON, Mme Mélanie FORTIER, M. Michel JEAU, M. Jean-Marie PANAZOL, M. Patrick POIRIER, M. Serge BABARY, M. Claude- Pierre CHAUVEAU, M. Nicolas GAUTREAU.

Retard de M. PANAZOL (présent à compter de 17h30)



Sont absents et excusés :

Monsieur Jean-Claude LANGUENNOU

Pouvoirs :

Monsieur Jean-Michel BODIN a donné son pouvoir à M. Michel JEAU

.....
C.09.04.4 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Monsieur le Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Syndicat mixte de l'aéroport Tours Val de Loire sera appelé à procéder à la passation de marchés dont un grand nombre devront faire l'objet d'une procédure d'appel d'offres. En conséquence, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission chargée d'attribuer les marchés publics de fournitures, de travaux ou de services.

Il vous est proposé la création d'une Commission d'appel d'offres permanente.

En application de l'article 22-1, 5° du code des marchés publics, la commission d'appel d'offres d'un établissement public de coopération intercommunale est composée des membres suivants :

- le Président ou son représentant, Président de la commission
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants désignés par l'assemblée délibérante de l'établissement.

Après appel à candidatures, il est proposé de désigner à main levée, sur la base d'un scrutin de liste, les membres suivants en qualité de titulaires :

M. Philippe LE BRETON - Jean-Michel BODIN - M. Nicolas GAUTREAU - M. Patrick POIRIER - M. Serge BABARY

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix obtenues : 10

Après appel à candidatures, il est proposé de désigner à main levée, sur la base d'un scrutin de liste, les membres suivants en qualité de suppléants :

M. Gilbert HELENE - M. Michel JEAU - M. Jean-Claude LANGUENNOU - M. Christian GUYON - M. Jean-Yves COUTEAU

Nombre de votants : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

Nombre de voix obtenues : 10

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 22-I, 5° du code des marchés publics,

- **DESIGNE** conformément aux dispositions du Code des marchés publics :

⇒ **En qualité de Président de la commission :**

Monsieur le Président du Syndicat mixte de l'aéroport Tours Val de Loire ou son représentant,

⇒ **En qualité de titulaires :**

M. Philippe LE BRETON

M. Jean-Michel BODIN

M. Nicolas GAUTREAU

M. Patrick POIRIER

M. Serge BABARY

⇒ **En qualité de suppléants**

M. Gilbert HELENE

M. Michel JEAU

M. Jean-Claude LANGUENNOU

M. Christian GUYON

M. Jean-Yves COUTEAU

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- désigne en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres, Monsieur Alain DAYAN, Président du Syndicat mixte de l'Aéroport Tours Val de Loire, ou son représentant,

- désigne en qualité de membres titulaires de la Commission d'appel d'offres : M. Philippe LE BRETON – M. Jean-Michel BODIN - M. Nicolas GAUTREAU - M. Patrick POIRIER - M. Serge BABARY,

- désigne en qualité de membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres : M. Gilbert HELENE - M. Michel JEAU - M. Jean-Claude LANGUENNOU - M. Christian GUYON - M. Jean-Yves COUTEAU.

06 MAI 2009

Acte exécutoire le après transmission et publication, les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat mixte

Alain DAYAN